

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 17/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 17/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 17/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_504-DE

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le à 19H, le quinze décembre *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC,  
M. Loïc DÉANGLES,  
M. Frank GOBBATO,  
Mme Françoise LACAPERRE,  
M. Julien PELLICER,  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Émilie SARRAN

**Objet :** Proposition de cotisation à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gers (ADIL 32)

**RAPPORTEUR :** Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

L'Agence Départementale pour l'Information (ADIL 32) dont le siège social est situé 81, route de Pessan à Auch, offre au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'habitat.

Des permanences sur rendez-vous sont proposées mensuellement à la Maison France Services de Lectoure.

La cotisation annuelle est proportionnelle au nombre d'habitants de la commune (4 022) et est fixée, en 2025, à 0,25 € par habitant, soit 1 005,50 €.

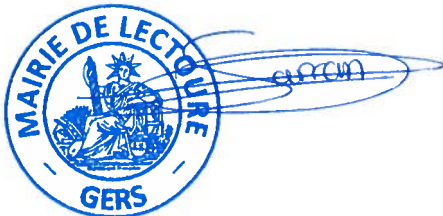
Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'adhérer à l'ADIL32 pour un montant de 1 005,50 € au titre de 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,  
Émilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025**